

DECRET N° 93-87 du 29 Avril 1993

Portant approbation des budgets primitifs Gestion 1993 des Circonscriptions Administratives de l'OUEME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-008 du 23 Mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de Transition ;
- VU la Loi N° 93-001 du 1er Février 1993 portant Loi de Finances pour la Gestion 1993 ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Avril 1993 ;

D E C R E T :

Article 1er. - Sont approuvés les budgets primitifs Gestion 1993 des Circonscriptions Administratives de l'OUEME, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2. - Le Ministre des Finances est autorisé, en cas de nécessité de service, à effectuer par arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-Préfets, et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Avril 1993

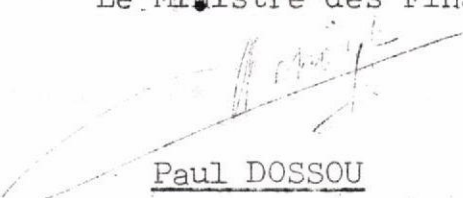
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Administra-
tion Territoriale,


Richard ADJAH

Ampliations : PR 6 AN 4 MESGPR 2 SGG 4 CS 2 MF 4 MISAT 6 AUTRES
MINISTERES 18 DLC 8 DB 4 DCF 4 DSDV 2 DI 8 DTCP 16 CIRC. ADM. 83
GDE CHANC. 1 UNB-FASJEP 4 ENA 2 BN-DAN 2 JORB 1 IGF 3 IGAA 1.-

DEPARTEMENT DE L'OUEME

Préfecture de Porto-Novo

Recettes Ordinaires: Soixante Dix Huit Millions de Francs	78 000 000
Recettes Extra-Ordinaires: Deux millions Sept Cent Cinq Mille Six Cents Francs	2 705 600
Dépenses Ordinaires : Soixante Dix Huit Millions de Francs	78 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Deux millions Sept Cent Cinq Mille Six Cents Francs	2 705 600

Circonscription Urbaine de Porto-Novo

Recettes Ordinaires: Cent Quatre Vingt Douze Millions Cinq Cent Vingt et Un Mille Trois Cent Soixante Dix Huit Francs	192 521 378
Recettes Extra-Ordinaires : Dix Neuf Millions Huit Cent Soixante Mille Francs	19 860 000
Dépenses Ordinaires: Cent Quatre Vingt Douze Millions Cinq Cent vingt et Un Mille Trois Cent Soixante Dix Huit Francs	192 521 378
Dépenses Extra-Ordinaires: Dix Neuf Millions Huit Cent Soixante Mille Francs	19 860 000

Sous-Préfecture de Bonou

Recettes Ordinaires : Seize millions Quatre Cent Quatre Vingt Quatre Mille Francs	16 484 000
Recettes Extra-Ordinaires : Trois Cent Cinquante et Un Mille Six Cents Francs	351 600
Dépenses Ordinaires: Seize millions Quatre Cent Quatre Vingt Quatre Mille Francs	16 484 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Trois Cent Cinquante et Un Mille Six Cents Francs	351 600

Sous-Préfecture de Sèmè-Podji

Recettes Ordinaires : Quatre Vingt Trois Millions Cinq Cent Soixante Trois Mille Quatre Cents Francs	83 563 400
Recettes Extra-Ordinaires: Vingt Cinq Millions Deux Cent Mille Francs	25 200 000
Dépenses Ordinaires: Quatre Vingt Trois Millions Cinq Cent soixante Trois Mille Quatre Cents Francs	83 563 400
Dépenses Extra-Ordinaires: Vingt Cinq Millions Deux Cent Mille francs.....	25 200 000

Sous-Préfecture de Dangbo

Recettes Ordinaires: Vingt Millions Huit Cent Vingt Cinq Mille Francs	20 825 000
Recettes Extra-Ordinaires: Deux Millions Quatre Vingt Douze Mille Cent Cinquante Francs	2 092 150
Dépenses Ordinaires: Vingt Millions Huit Cent Vingt Cinq Mille Francs.....	20 825 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Deux millions quatre vingt Douze Mille Cent Cinquante Francs	2 092 150

Sous-Préfecture de Sakété

Recettes Ordinaires: Vingt Quatre Millions Six Cent Trente Trois Mille Cinq Cent Six Francs	24 633 506
Recettes Extra-Ordinaires: Un Million Quatre Cent Trente Mille Francs	1 430 000
Dépenses Ordinaires: Vingt Quatre Millions Six Cent Trente Trois Mille Cinq Cent Six Francs	24 633 506
Dépenses Extra-Ordinaires : Un Million Quatre Cent Trente Mille francs	1 430 000

Sous-Préfecture d'Adjohoun

Recettes Ordinaires: Vingt Trois Millions Quarante Six Mille Francs	23 046 000
Recettes Extra-Ordinaires: Six Cent Cinquante et Un Mille Cinq Cents Francs	651 500
Dépenses Ordinaires: Vingt trois Millions Quarante Six Mille Francs	23 046 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Six Cent Cinquante et Un Mille Cinq Cents Francs	651 500

Sous-Préfecture d'Adja-Ouèrè

Recettes Ordinaires: Vingt Cinq Millions Cinq Cent Quarante Cinq Mille Six Cent Trente Sept Francs	25 545 637
Recettes Extra-Ordinaires : Un Million Quatre Cent Trente Huit Mille Cent Francs	1 438 100
Dépenses Ordinaires: Vingt Cinq Millions Cinq Cent Quarante Cinq Mille Six Cent Trente Sept Francs	25 545 637
Dépenses Extra-Ordinaires: Un Million Quatre Cent Trente Huit Mille Cent Francs	1 438 100

Sous-Préfecture Lacustre des Aguégus

Recettes Ordinaires: Quatorze Millions Six Cent Vingt Neuf Mille	
Francs	14 629 000
Recettes Extra-Ordinaires: Sept Cent Quatre Vingt Trois Mille	
Francs	783 000
Dépenses Ordinaires: Quatorze Millions Six Cent Vingt Neuf Mille	
Francs.....	14 629 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Sept Cent Quatre Vingt Trois Mille	
Francs.....	783 000

Sous-Préfecture D'Akpro- Missérété

Recettes Ordinaires: Vingt Millions Huit Cent Soixante Huit Mille	
Six Cent Soixante et Onze Francs	20 868 671
Recettes Extra-Ordinaires: Sept Cent Six Mille Huit Cent Soixante	
Trois Francs	706 863
Dépenses Ordinaires: Vingt Millions Huit Cent Soixante Huit Mille	
Six Cent Soixante et Onze Francs	20 868 671
Dépenses Extra-Ordinaires: Sept Cent Six Mille Huit Cent Soixante	
Trois Francs	706 863

Sous-Préfecture D'Avrankou

Recettes Ordinaires: Vingt Trois Millions Cent Mille Neuf Cent	
Quarante Cinq Francs	23 100 945
Recettes Extra-Ordinaires: Cinq Cent Dix Mille Francs	510 000
Dépenses Ordinaires: Vingt Trois Millions Cent Mille Neuf Cent	
Quarante Cinq Francs	23 100 945
Dépenses Extra-Ordinaires: Cinq Cent Dix Mille Francs	510 000

Sous-Préfecture de Pobè

Recettes Ordinaires: Vingt Cinq Millions Cent Soixante Cinq	
Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Sept Francs	25 165 497
Recettes Extra-Ordinaires : Un Million Six Cent Trente et Un	
Mille Sept Cent Cinquante Francs	1 631 750
Dépenses Ordinaires: Vingt Cinq Millions Cent Soixante Cinq	
Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Sept Francs	25 165 497
Dépenses Extra-Ordinaires: Un Million Six Cent Trente et Un	
Mille Sept Cent Cinquante Francs	1 631 750

Sous-Préfecture de Kétou

Recettes Ordinaires: Dix Neuf Millions Deux Cent Soixante Dix Sept Mille Cent Onze Francs	19 277 111
Recettes Extra-Ordinaires: Sept Cent Quatre Vingt Douze Mille Francs	792 000
Dépenses Ordinaires: Dix Neuf Millions Deux Cent Soixante Dix Sept Mille Cent Onze Francs	19 277 111
Dépenses Extra-Ordinaires: Sept Cent Quatre Vingt Douze Mille Francs	792 000

Sous-Préfecture d'Ifangni

Recettes Ordinaires: Vingt Neuf Millions Neuf Cent Quarante Cinq Mille Six Cent Vingt Cinq Francs	29 945 625
Recettes Extra-Ordinaires: Sept Cent Quatre Vingt Quatre Mille Cinq Cent Quarante Vingt quatre francs.....	784 584
Dépenses Ordinaires: Vingt Neuf Millions Neuf Cent Quarante Cinq Mille Six Cent Vingt Cinq Francs	29 945 625
Dépenses Extra-Ordinaires: Sept Cent Quatre Vingt Quatre Mille Cinq Cent Quarante Vingt quatre francs.....	784 584

Sous-Préfecture d'Adjara

Recettes Ordinaires: Vingt Millions Six Cent Trente Huit Mille Neuf Cent Soixante Cinq Francs	20 638 965
Recettes Extra-Ordinaires: Quatre Cent Trente Cinq Mille Francs	435 000
Dépenses Ordinaires: Vingt Millions Six Cent Trente Huit Mille Neuf Cent Soixante Cinq Francs	20 638 965
Dépenses Extra-Ordinaires: Quatre Cent Trente Cinq Mille Francs	435 000